



**Que se passe-t-il dans les Missions Locales des Hauts-de-France ???**

**A quand la fermeture de la chasse contre la CGT ???**

**Après les ML du Grand Plateau Picard, d'Hénin-Carvin, de Watrelos, de Lens-Liévin, de Saint Pol sur Ternoise ...**

**A la Mission Locale du Douaisis, plus que jamais, la répression syndicale anti-CGT fait rage et les conditions de travail se détériorent pour l'ensemble des salarié-es !**

**C'est au tour de notre camarade Virginie d'être convoquée pour un entretien préalable à possible licenciement !!!**

**Qu'a-t-elle donc fait de si grave ?**

**Elle a juste fait part à sa direction de ses mauvaises conditions de travail : se sentant harcelée par une responsable, privée de la prime (dégueulasse) aux objectifs quantitatifs, obligée de changer d'antenne sans lui demander son avis (contraire à la Convention Collective)...etc...**

**La direction a fait seule ce qu'elle appelle « une enquête » express de 3 jours uniquement à charge qui a conclu : tout va bien ! Du coup, Virginie veut nuire à la structure donc elle doit dégager !**

**En attendant la sentence, Virginie subit une mise à pied conservatoire de 12 jours !!!**

**STOP A LA REPRESSION SYNDICALE !  
NON ! A LA DISCRIMINATION DANS LE RESEAU DES MISSIONS LOCALES !  
OUI ! A DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES POUR ACCOMPAGNER NOTRE JEUNESSE !**

## Ce que vivent les salariés :

- Une pression aux objectifs...avec une prime aux objectifs pour les « meilleurs »
- Notés comme des enfants : une note de 1 quand on est nul à 4 quand tout va bien !
- La possibilité de se faire rétrograder : un salarié Conseiller en apprentissage durant 2 ans qui valide sa qualification se voit proposer...une rétrogradation (baisse de la cotation : de 11 à 8) toujours en CDD...sur les mêmes activités !
- des recrutements automatiques en CDD...jusqu'à 18 mois ! Pourtant la CCN stipule dans son article 3.2.1. : « *Embauche - L'embauche est faite, en règle générale, sous le régime du contrat à durée indéterminée.* »
- les arrêts maladie des salariés qui se multiplient...ils n'en peuvent plus !
- ...etc...

## Ce que la direction appelle le dialogue social à la ML du Douaisis :

- des entraves répétées contre le CSE : des réunions écourtées car la direction a d'autres choses à faire...pas grave si les questions des salariés n'ont pas pu être posées !
- pas de panneaux d'affichages pour la communication et pourtant le Code du travail prévoit des emplacements obligatoires pour l'affichage du CSE *dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés* (Article L2315-15 Code du Travail)
- encore moins d'affichage possible pour la CGT et pourtant *l'affichage des communications syndicales s'effectue librement sur des panneaux réservés à cet usage, distincts de ceux affectés aux communications du comité social et économique.* (Article L2142-3 du Code du Travail)
- la direction qui refuse de répondre au droit d'alerte sur l'abus de CDD déposé par le CSE et sur les multiples alertes relatives aux risques psycho-sociaux...ça ne me plaît pas donc...je ne réponds pas !

**Le droit d'expression est garanti par le code du travail qui reconnaît aux salariés, un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail. Les salariés jouissent dans l'entreprise, comme hors de celle-ci, d'une liberté pour s'exprimer ! Les libertés d'expression et d'opinion bafouées et condamnées par la Mission Locale du Douaisis.**

**LA CGT NE LAISSERA PAS FAIRE !  
ENSEMBLE ET NOMBREUX DEVANT LA MISSION  
LOCALE DU DOUAISIS  
LE LUNDI 30 OCTOBRE 2023 à 9H00 !  
(222 place du Barlet 59500 Douai)**

A Liévin, le 23 octobre 2023

Syndicat CGT des Missions Locales MDE PLIE des Hauts-de-France  
Union Locale CGT - 64, rue Victor Hugo  
62800 - Liévin  
cgtmlmdepliehd@gmail.com